Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 041-214102212-20260709-2026_60-DE

COMMUNE DE SAINT LEONARD EN BEAUCE
6 place de l'Église 41370 ST LEONARD EN BEAUCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 juillet 2026
Sous la Présidence de Madame SALVAT-MARTINEAU Martine

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de St Léonard en Beauce, dûment convoqué, se sont réunis en séance ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mme Martine Salvat-Martineau, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code général des collectivité territoriales.

➢ **Délibération n°2026-60 – Communication d'une décision prise le 29/06/2026 par le Maire dans le cadre des délégations permanentes accordées par le Conseil municipal**

Étaient présents (12) : BOUTEILLER Mike, CONAN Sonia, GIRON Émilie, LETOURNEUX Ingrid, NASLIS Laure, PENA Jean-Pierre, SALVAT-MARTINEAU Martine, SANCHEZ Véronique, RILLIÉ Sébastien, DUFAY Cédric, LESIEUX Laure, MÉRIGOT Isabelle

Absents excusés (3) : LÉGER Nicolas, GAULT Olivier, REY Jean-Philippe

M. GAULT Olivier a donné pouvoir à Mme LETOURNEUX Ingrid

Secrétaire de séance : LETOURNEUX Ingrid

Nombre de membres en exercice : 15
Quorum : 8
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres excusés non représentés : 2

Vote pour : 13
Vote contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 4 juillet 2026
Date d'affichage : 4 juillet 2026

➢ **Délibération n°2026-60 – Communication d'une décision prise le 29/06/2026 par le Maire dans le cadre des délégations permanentes accordées par le Conseil municipal**

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise les domaines d'intervention du Conseil municipal pouvant être délégués au Maire. Le Conseil municipal, par la délibération n°2026-32 du 27 mars 2026 détermine les délégations données au Maire en exercice.

Le Maire doit rendre compte des décisions prises au Conseil municipal.

Date	Numéro de décision	Domaine	Objet
29/06/2026	DEC2026_001	Commande publique	Contrat d'assistance et de maintenance informatique

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- **PRENDRE** acte du compte-rendu de la décision prise le 29/06/2026 par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations permanentes.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 041-214102212-20260709-2026_60-DE

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Martine SALVAT-MARTINEAU

MAIRIE de SAINT-LEONARD-en-BEAUCE 41370

Le secrétaire de séance,
Ingrid LETOURNEUX

Madame le Maire, Matine SALVAT-MARTINEAU,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.